

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 Mars 2017

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

Le neuf mars deux mil dix-sept, vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de monsieur PUJOS Henri, Maire.

PRESENTS : PUJOS Henri – HERVIER Brigitte - JALLET Jean-Philippe – VALTY René – FONTAINE Joël – LOUSTALNIAU Olivier – GUILLON Frédéric – GONCALVES Céline – THERMIDOR Sophie lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : FAYET Noël qui donne pouvoir à GUILLON Frédéric

Absente : CHAZEL Violaine

Secrétaire de séance : GONCALVES Céline

Le procès verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION « Assainissement »

Le Conseil Municipal, statuant sur l'ensemble des opérations de l'exercice 2016, déclare que le compte de gestion du Receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 « Assainissement »

Sous la présidence du doyen d'âge, le Conseil Municipal arrête les résultats du compte administratif 2016, établi par M. PUJOS Henri, Maire, lequel s'est retiré au moment du vote, tels que définis ci-dessous :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Report :	+ 1 411.04 E	Report :	+ 8 180.42 E
Dépenses :	- 1 601.47 E	Dépenses :	- 1 451.04 E
Recettes :	+ 4 753.51 E	Recettes :	+ 0.00 E
Résultat :	+ 4 553.08 E	Résultat :	+ 6 729.38 E
Résultat de clôture : + 11 292.46 E			

AFFECTATION DU RESULTAT « Assainissement »

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2016 au budget 2017.

COMPTE DE GESTION « Principal »

Le Conseil Municipal, statuant sur l'ensemble des opérations de l'exercice 2016, déclare que le compte de gestion du Receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 « Principal »

Sous la présidence du doyen d'âge, le Conseil Municipal arrête les résultats du compte administratif 2016, établi par M. PUJOS Henri, Maire, lequel s'est retiré au moment du vote, tels que définis ci-dessous :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Report :	+ 30 085.55 E	Report :	- 22 493.61 E
Dépenses :	- 190 459.71 E	Dépenses :	- 78 413.57 E
Recettes :	+221 584.09 E	Recettes :	+ 90 708.07 E
Résultat :	+ 61 209.90 E	Résultat :	- 10 199.11 E
		Restes à réaliser :	- 34 247 E

Résultat de clôture : + 16 763.79 Euros

AFFECTATION DU RESULTAT « Principal »

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2016 « principal » au budget 2017.

Le Conseil Municipal accepte de traiter une question urgente non inscrite à l'ordre du jour.

INVESTISSEMENTS 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- décide la réalisation de la réfection complète de la toiture du logement communal « E » sur l'exercice 2017.

SUBVENTIONS 2017

Le Conseil Municipal arrête la liste des bénéficiaires de subvention au titre de l'année 2017 et décide de renouveler l'adhésion au Centre social de Jaligny / Neuilly avec le versement d'une cotisation annuelle dédiée au financement de l'animation globale calculée sur la base de 1 € par habitant et de la participation 2017 liée à l'accueil de loisirs.

RECONDUITE DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Le Conseil Municipal décide de reconduire la ligne de trésorerie d'un montant de 30 000 € avec le Crédit Agricole Centre France.

REALISATION D'UN EMPRUNT

Le Conseil Municipal, après consultation, décide la réalisation d'un emprunt de 12 000 € auprès du Crédit Agricole Centre France pour financer les travaux de réfection de la station d'épuration.

ADMISSION EN NON VALEUR

Le Conseil Municipal approuve l'admission en non-valeur de recettes pour un montant total de 56.25 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables dressée par le comptable public.

LOGEMENT COMMUNAL

Le Conseil Municipal décide la location du logement communal « C » pour un montant mensuel de 300 €.

QUESTION DIVERSE

Le Conseil Municipal :

- décide la vente d'environ 20 stères de bois (mélange – vert et sec) en 1 mètre au prix de 30 € le stère.

Fait à SORBIER, le 13 Mars 2017

Le Maire,
PUJOS Henri

